

# La meilleure couverture pour les jeunes



# La meilleure couverture pour les jeunes

Zurich vous offre de nombreux avantages – spécialement pour les jeunes jusqu'à 25 ans. En tant que membre de transfair, vous bénéficiez en outre de conditions particulières supplémentaires.



## Pour votre voiture

- Bonus pour absence de sinistre: au bout de trois années sans sinistre, nous vous remboursons 10 pour cent de votre prime.
- Votre prime diminue chaque année jusqu'à 25 ans.
- Votre franchise diminue de 500 francs suisses après trois années sans sinistre et à nouveau de 500 francs au bout de trois années supplémentaires sans accident.



## Pour votre mobilier du ménage

- 20 pour cent de rabais pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans<sup>1</sup>.
- Suppression de la franchise après trois années sans sinistre<sup>1</sup>.
- Assurance casco: la couverture complète pratique pour tous les appareils électroniques et équipements de sport.



## Pour votre responsabilité civile privée

- 30 pour cent de rabais pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans.
- Suppression de la franchise après trois années sans sinistre.
- Les drones jusqu'à 30 kg sont automatiquement coassurés gratuitement (normalement, les concurrents exigent une assurance complémentaire).



## Pour vos voyages

- Si vous devez renoncer à un voyage: nous prenons en charge vos frais d'annulation de vols, de réservations d'hôtel, de séjours linguistiques ou de véhicules de location, par exemple.
- Pendant votre voyage: nous sommes à vos côtés avec des prestations complètes en cas de problème de santé, de catastrophes naturelles ou de troubles.
- Les places de concert et billets pour d'autres manifestations sont également assurés.

Êtes-vous intéressé? Appelez-nous gratuitement au 0800338833 ou retrouvez-nous sur [zurich.ch](http://zurich.ch). Vous avez besoin d'un conseil rapide et compétent? Vous trouverez facilement l'Agence Générale la plus proche de chez vous avec la recherche d'agence sur [www.zurich.ch/agence](http://www.zurich.ch/agence).



**ZURICH**<sup>®</sup>

<sup>1</sup> À l'exclusion de l'assurance dommages naturels (car celle-ci est légalement prescrite).